

Démarrage du recensement électoral dans la zone 2



Après la première zone du 1^{er} au 09 octobre dernier, les opérations du recensement électoral pour le compte de la zone 2 ont démarré ce mercredi 17 octobre pour prendre fin le 24 Octobre prochain.

Dans un communiqué rendu public, le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), Prof Kodjona Kadanga a indiqué que conformément aux dispositions du code électoral en son article 64, les citoyens en âge de voter sont priés de se présenter dans les centres de recensement et de vote (CRV) de leur résidence habituelle, munis de l'une des pièces suivantes : passeport, carte nationale d'identité, carte consulaire, livret de pension civile ou militaire, livret de famille, pour se faire enrôler et obtenir leur carte d'électeur.

« Les citoyens ne disposant pas de ces pièces seront recensés sur la base du témoignage des chefs traditionnels ou des notables présents dans les CRV en qualité de personnes ressources », a précisé le Président de la CENI.

Cette deuxième zone de recensement prend en compte les Commission Electorales Locales Indépendantes (CELI) suivantes : Amou, Ogou-Anié, Wawa-Akébou, Blitta, Sotouboua-Mô, Tchamba, Tchaoudjo, Bassar, Dankpen, Assoli, Kozah, Binah, Doufelgou, Kéran, Oti-Oti Sud, Tandjoaré, Kpendjal-Kpendjal Ouest et Tône-Cinkassé.

Durant la période du 17 au 24 octobre, les centres de recensement et de vote sont ouverts de 07 H 00 à 17 H 00.

La Rédaction